



AUGMENTATION DE CAPITAL 2024 RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

**Une vision commune,
des valeurs partagées, un avenir durable**

**PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
DU 16 AU 30 SEPTEMBRE 2024**



S'informer et souscrire : www.ake2024.arkema.com



Le mot du Président



Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

J'ai le plaisir de vous informer du lancement de la 9^{ème} opération d'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe Arkema dont la période de souscription se tiendra au cours de la deuxième quinzaine de septembre 2024.

Comme vous le savez, nous sommes particulièrement attachés depuis notre introduction en bourse à associer les collaborateurs du Groupe à son développement et à les fédérer autour de notre stratégie à long-terme. Les opérations d'augmentation de capital comme celle que nous lançons de nouveau aujourd'hui y contribuent. Cette initiative reflète notre confiance dans le potentiel d'Arkema, notre engagement collectif et notre vision partagée pour continuer à bâtir une entreprise solide et prospère.

En 2023, notre Groupe a réalisé une performance financière solide dans un environnement économique exigeant et a présenté une nouvelle feuille de route ambitieuse¹ pour la période 2024-28, axée sur l'accélération de la croissance organique tirée par les grandes tendances durables. Dans ce cadre, Arkema accorde également une importance croissante à sa performance RSE avec un accent fort sur l'innovation et la décarbonation, et a obtenu l'an dernier la validation de sa trajectoire climat 1,5°C à l'horizon 2030 par l'organisme SBTi (*Science Based Target initiative*).

Votre implication quotidienne, votre professionnalisme et votre passion ont toujours été essentiels à notre performance et à notre succès dans les matériaux de spécialités. En investissant dans notre entreprise, vous prolongez cet engagement et vous contribuez à notre projet d'entreprise et à la croissance d'Arkema.

La majorité d'entre vous connaissent déjà les modalités de cette opération que nous renouvelons tous les deux ans, aussi je m'adresse tout particulièrement à celles et ceux qui ont rejoint Arkema récemment - nouveaux embauchés, équipes de nos dernières acquisitions - et qui découvrent ce dispositif. **Réservé aux salariés du Groupe, il permet de souscrire à des actions Arkema à des conditions préférentielles parmi lesquelles une décote de 25 %.**

Par ailleurs, il est important de vous rappeler que tout investissement en actions peut comporter des risques, ainsi nous vous invitons à prendre attentivement connaissance de la documentation relative à l'opération dont les modalités et les détails vous seront communiqués au début du mois de septembre.

Je profite de cette nouvelle édition de l'augmentation de capital pour vous remercier encore de votre précieuse contribution au développement du Groupe et j'espère qu'un grand nombre d'entre vous pourra participer à cette opération, témoignant ainsi de votre confiance dans l'avenir de l'entreprise.

Bien à vous,

Thierry Le Hénaff
Président-directeur général

¹ Les résultats financiers passés du Groupe ne préjugent pas de la performance future de l'action Arkema.

AUGMENTATION
DE CAPITAL 2024
RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

UNE NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE À L'HORIZON 2028



Depuis son introduction en Bourse, en mai 2006, Arkema a effectué une transformation en profondeur de son profil, en renforçant sa compétitivité et en recentrant son portefeuille de métiers sur des activités de spécialités.

Devenu un acteur majeur des Matériaux de Spécialités, Arkema possède désormais un portefeuille de technologies de pointe, idéalement positionnées pour saisir les opportunités liées aux grandes tendances mondiales.

Fort de ce repositionnement stratégique et de son profil plus solide, le Groupe a dévoilé, lors du *Capital Markets Day* du 27 septembre 2023, une nouvelle phase de son évolution qui sera principalement axée sur la croissance organique.

Arkema vise ainsi d'atteindre en 2028 un chiffre d'affaires d'environ 12 milliards d'euros, soutenu par une croissance organique de 4 % par an sur la période 2024-28, et une marge d'EBITDA d'environ 18 %. La croissance organique de l'EBITDA devrait quant à elle atteindre 7 à 8 % en moyenne par an sur cette même période.

Pour mener à bien cette nouvelle étape, le Groupe entend s'appuyer sur plusieurs leviers :



EXPLOITER les atouts du One Arkema.



GÉNÉRER une croissance supérieure grâce à l'innovation durable dans les technologies et marchés clés.



POURUIVRE la montée en puissance des investissements majeurs récents et entreprendre de nouveaux projets ciblés à forte rentabilité.



RENFORCER davantage le portefeuille avec des acquisitions ciblées et finaliser la cession des Intermédiaires.



DÉVELOPPER notre excellence opérationnelle avec un accent fort sur la décarbonation et le digital.

LES LEVIERS

→ EXPLOITER LES ATOUTS DU ONE ARKEMA



À travers la culture One Arkema les employés des différentes *Business Lines* partagent leurs expertises pour développer d'importantes synergies

technologiques, industrielles et commerciales au sein du Groupe, permettant d'amplifier la force des 3 segments de Matériaux de Spécialités d'Arkema.

Pour mener à bien cette nouvelle phase de croissance, le Groupe, en exploitant les atouts du One Arkema, met en place des initiatives fortes afin d'accroître la proximité client, en s'appuyant notamment sur un réseau de responsables grands comptes mondiaux et sur le développement d'outils digitaux plus ciblés et plus performants comme le portail clients *My.Arkema* ou le programme *Sales Academy* visant à améliorer la productivité et l'agilité des équipes commerciales.

→ GÉNÉRER UNE CROISSANCE SUPÉRIEURE GRÂCE À L'INNOVATION DURABLE DANS LES TECHNOLOGIES ET MARCHÉS CLÉS



Le Groupe a identifié au sein de ses marchés finaux cinq marchés clés tirés par les grandes tendances mondiales et qui devraient croître à un rythme supérieur :

l'énergie verte et la mobilité électrique, l'électronique avancée, le *sustainable lifestyle*, les bâtiments et habitats performants, et divers marchés de niche dans l'eau, le médical et la nutrition des cultures. Au fil du temps, Arkema a construit, grâce à son innovation, ses investissements et ses acquisitions, un portefeuille unique de technologies de haute performance qui sont essentielles pour ces 5 marchés clés et qui représentent 15 % de son chiffre d'affaires en 2023.

La polyvalence de ces technologies permettra au Groupe de maximiser les opportunités de développement et de croissance, en s'appuyant également sur la force de l'approche commune One Arkema. Le Groupe allouera plus de la moitié des dépenses R&D dans ces 5 marchés clés et s'appuiera sur plus de 1 800 chercheurs répartis sur 17 centres de recherche à travers le monde, pour développer de nouveaux produits, applications ou technologies de production afin de répondre aux besoins particulièrement exigeants de ses clients et de les accompagner dans leur recherche de performance durable.



PLUS D'INFORMATIONS SUR LE
GROUPE SUR : WWW.ARKEMA.COM

LES LEVIERS



→ POURSUIVRE LA MONTÉE EN PUISSANCE DES INVESTISSEMENTS MAJEURS RÉCENTS ET ENTREPRENDRE DE NOUVEAUX PROJETS CIBLÉS À FORTE RENTABILITÉ.



Pour atteindre son objectif de croissance sur la période 2024-28, Arkema s'appuiera notamment sur le démarrage de ses projets récents qui incluent les nouvelles unités

de PA11 bio-sourcé en Asie, les extensions du PVDF en Chine et en France, des résines de Sartomer en Chine et du Pebax en France, ainsi que les projets dans les spécialités fluorées aux États-Unis, à savoir la fourniture d'HF en partenariat avec Nutrien et la nouvelle unité de 1233zd.

Sur la période 2024-28, le Groupe poursuivra sa politique ambitieuse d'investissements,

en particulier dans les marchés à forte croissance, et prévoit de consacrer environ 55 % de la trésorerie disponible à son programme d'investissements, dont un peu plus de la moitié pour des investissements de croissance. Trois nouveaux projets attractifs ont d'ores et déjà été annoncés : la nouvelle unité de DMDS aux États-Unis pour le marché des biocarburants, la décarbonation de la production d'acryliques en France, et l'extension du site de peroxydes organiques en Chine. D'autres projets sont encore en cours d'examen, dans les solutions pour batteries aux États-Unis et dans la chaîne de valeur du PA11 bio-sourcé.

→ RENFORCER D'AVANTAGE LE PORTEFEUILLE AVEC DES ACQUISITIONS CIBLÉES ET FINALISER LA CESSIION DES INTERMÉDIAIRES.



Depuis 2006, Arkema a fait de la gestion de son portefeuille un levier majeur de sa transformation et a notamment pour objectif, d'ici

à 2028, de continuer à réaliser des acquisitions ciblées afin de renforcer son portefeuille de technologies, en particulier dans les 5 marchés à forte croissance identifiés par le Groupe, et dans le secteur fragmenté des adhésifs. Par ailleurs, Arkema prévoit également de déconsolider ses activités Intermédiaires.

Parmi les opérations les plus récentes, Arkema a réalisé une acquisition majeure dans les Matériaux Avancés avec la prise de participation majoritaire de 54 % dans PI Advanced Materials (PIAM), leader mondial des films polyimides utilisés sur les marchés attractifs des appareils de téléphonie mobile et des véhicules électriques.

LES LEVIERS



→ DÉVELOPPER LES INITIATIVES D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE AVEC UN ACCENT FORT SUR LA DÉCARBONATION ET LE DIGITAL.



Le Groupe vise à assurer le positionnement compétitif et responsable de ses sites de production dans le monde à travers des initiatives fortes dans le domaine de l'excellence opérationnelle, et a pour ambition de diminuer ses dépenses opérationnelles annuelles de 250M€ d'ici 2028.

Cette démarche s'accompagne d'objectifs précis et ambitieux pour chacun des sites de production en matière de sécurité et d'environnement, de fiabilité, de productivité, et de consommation de matières premières associées à un pilotage fin des plans d'amélioration. Le Groupe s'attachera notamment à accélérer la digitalisation, l'automatisation et la simplification des procédés et continuera à renforcer la fiabilité de son outil industriel.

Enfin, Arkema poursuivra la réduction de son empreinte environnementale, en particulier en menant à bien sa trajectoire de décarbonation. Ainsi, le Groupe s'est fixé en mai 2023 de nouveaux objectifs ambitieux sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Ces objectifs, alignés sur une trajectoire 1,5°C à l'horizon 2030 et validés par l'organisme SBTi (*Science Based Targets initiative*), permettent d'ouvrir la voie vers le Net-Zéro à l'horizon 2050.

CHIFFRES CLÉS*

9,5 MDS €
DE CHIFFRE D'AFFAIRES*

21 100
SALARIÉS*

55
PAYS*

151 USINES
DANS LE MONDE*

275 M€
DE DÉPENSES R&D*

AUGMENTATION
DE CAPITAL 2024
RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

SOUSCRIRE À L'OFFRE 2024



PRÉSENTATION DE L'OFFRE 2024

→ QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'OFFRE 2024 ?

En tant que salarié, vous avez l'opportunité de souscrire, par l'intermédiaire d'un fonds commun (FCPE Arkema Actionnariat International Relais 2024), à des actions Arkema à des conditions privilégiées.

■ LA DÉCOTE

C'est la réduction qui vous est offerte pour souscrire à un prix préférentiel.

Cette décote est de 25 % par rapport au cours de référence (moyenne des 20 cours d'ouverture de l'action Arkema relevés du 14 août au 10 septembre 2024 inclus).

Le prix de souscription sera fixé par le Président-directeur général le 11 septembre 2024.

■ L'ABONDEMENT

Arkema attribuera des actions gratuites aux salariés qui participeront à l'Offre 2024.

Le nombre d'actions attribué gratuitement sera de 1 action gratuite pour 4 actions souscrites dans la limite de 25 actions gratuites.

Ces actions gratuites vous seront livrées à l'issue d'une période d'acquisition de quatre ans, au 6 novembre 2028, sous réserve du respect d'une condition de présence. La condition de présence et ses exceptions sont décrites dans le supplément local joint à cette brochure.

■ UN ÉCHELONNEMENT DES PAIEMENTS

Selon la réglementation du pays par lequel vous êtes employé, vous pouvez bénéficier d'un prêt de votre employeur pour régler votre souscription. Les modalités de ce prêt (taux d'intérêts, durée, mode de remboursement, fiscalité, ...) sont détaillées dans le supplément pays.

À titre d'exemple :

- Décote 25 %,
- Prix de référence 100 €,
- Prix de souscription 75 €.

VOTRE APPORT PERSONNEL	NOMBRE PARTS FCPE	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES*
75 €	1	0
300 €	4	1
1 500 €	20	5
2 250 €	30	7
3 750 €	50	12
4 500 €	60	15
7 500 €	100	25
15 000 €	200	25

À noter : les actions gratuites ne seront attribuées qu'en contrepartie d'actions entières souscrites par l'intermédiaire du FCPE.

* Les fractions de parts/actions ne donneront pas droit à des actions gratuites. Si votre souscription ne correspond pas à un nombre entier de parts /d'actions, le nombre d'actions gratuites qui vous sera attribué sera arrondi au nombre entier inférieur le plus proche.

→ QU'EST-CE QU'UNE ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTION ?

Un plan d'attribution gratuite d'actions est un dispositif légal qui permet à une société française d'attribuer gratuitement des actions à ses salariés ou à ceux des sociétés qui lui sont liées. Au moment de l'attribution, les bénéficiaires reçoivent le droit à des actions. Ils n'en sont propriétaires qu'au terme d'une période d'acquisition de 4 ans, sous réserve d'être, durant toute cette période, salarié d'une des sociétés du Groupe Arkema.

→ QUI PEUT BÉNÉFICIER DE L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTION ?

Tous les salariés ayant souscrit à l'Offre 2024 et présents dans le Groupe au moment de l'attribution d'actions gratuites par le Conseil d'Administration qui aura lieu le 5 novembre 2024. (Sauf certains cas détaillés dans le supplément local.) Vous trouverez un descriptif des principales caractéristiques du Plan d'Attribution Gratuite d'Actions 2024 dans le supplément local, ainsi que toutes les informations concernant les impôts et cotisations sociales susceptibles de s'appliquer à votre pays.

PÉRIODE DE SOUSCRIPTION
DU 16 AU 30 SEPTEMBRE 2024 INCLUS

PRÉSENTATION DE L'OFFRE 2024

→ DANS QUELLE DEVISE ?

Hors de la zone Euro, votre versement se fera en devise locale puis sera converti en Euros par votre employeur. Le taux de change appliqué aura été fixé préalablement à l'ouverture de la souscription et sera valable pendant toute sa durée.

→ LE MONTANT DE MA SOUSCRIPTION

Le minimum de souscription est de **15 €** et le maximum équivaut à **750 actions décotées**. De plus, le montant total de vos investissements de l'année dans tout plan d'épargne salariale auquel vous avez accès, ne devra pas dépasser **25 % de votre rémunération annuelle brute**.

Les souscriptions seront servies dans la limite du montant global autorisé par l'Assemblée générale. En cas de dépassement, les souscriptions feront l'objet d'une réduction selon la formule suivante :

- Le nombre total d'actions proposées à la souscription sera divisé par le nombre de souscripteurs (« le Nombre Moyen »).
- Toutes les demandes de souscription seront servies à hauteur de ce Nombre Moyen.
- Le solde restant des actions proposées à la souscription sera divisé par le nombre de souscripteurs dont la demande de souscription est supérieure à ce Nombre Moyen (le « Nouveau Nombre Moyen »).
- Chacun d'entre eux sera servi à hauteur de ce Nouveau Nombre Moyen.

Ce calcul sera recommencé jusqu'à ce que toutes les actions proposées à la souscription soient réparties.

→ COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour participer, vous devez, entre le **16 et 30 septembre 2024**, vous connecter au site **www.ake2024.arkema.com** et cliquer sur le bouton « **Souscrire** »

Vous pouvez ainsi participer à l'Offre 2024 grâce à l'identifiant vous a été envoyé par e-mail précédemment.

Vous avez également la possibilité de souscrire en remplissant le bulletin de souscription disponible dans la section documentation du site de communication **www.ake2024.arkema.com** ou en effectuant une demande auprès de votre département RH.

→ QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Les salariés ayant, à la fin de la période de souscription, un contrat de travail en cours et **au moins trois mois d'ancienneté** dans une société du Groupe Arkema participant à l'opération 2024, cette ancienneté étant appréciée au dernier jour de la période de souscription, soit le 30 septembre.



COMMENT FINANCER VOTRE SOUSCRIPTION ?

**Vous pouvez régler
votre souscription :**

Selon votre pays d'emploi,

1

**AU MOYEN
D'UN PRÊT DE
VOTRE EMPLOYEUR,**

2

AU COMPTANT,

OU

**EN COMBINANT CES
2 MODES DE RÈGLEMENT.**

Les détails de ces modes de règlement sont exposés dans le supplément pays.

PRÉSENTATION DE L'OFFRE 2024

→ QUAND AURAI-JE CONNAISSANCE DE MON ATTRIBUTION DÉFINITIVE ?

Une fois l'augmentation de capital réalisée, vous recevrez un avis d'attribution vous précisant le nombre de parts que vous détenez dans le FCPE Arkema Actionnariat International Relais 2024 (celui-ci ayant vocation à être fusionné avec le FCPE Arkema Actionnariat International après décision du conseil de surveillance et agrément de l'AMF), ainsi que la confirmation du nombre d'actions gratuites qui vous a été attribué.

→ QUELLE DISPONIBILITÉ ET QUELLE FISCALITÉ ?

Pour bénéficier des conditions avantageuses prévues dans le cadre de cette offre, vos avoirs sont bloqués pour une période de 5 ans (tel que décrit dans le supplément pays). Certains cas de déblocage anticipé sont cependant prévus, eux aussi détaillés dans le supplément pays.

Les offres d'actionnariat salarié bénéficient dans de nombreux pays d'un traitement fiscal particulier. Pour connaître le traitement fiscal qui sera appliqué à votre souscription, reportez-vous au supplément pays. Pendant cette période de blocage, votre investissement suivra le cours de l'action Arkema, à la hausse comme à la baisse. Votre investissement est également soumis aux variations des taux de change. Il existe donc un risque de perte en capital.

→ QUE SE PASSE-T-IL AU TERME DES 5 ANS DE BLOCAGE ?

Vous pouvez disposer de votre investissement ou choisir de le maintenir dans le plan d'épargne aussi longtemps que vous le souhaitez.

Plus d'informations sur :
www.ake2024.arkema.com



L'OFFRE EN BREF



■ **SITE DE SOUSCRIPTION EN LIGNE :** www.ake2024.arkema.com

■ **DÉCOTE :** 25 %

■ **PÉRIODE DE SOUSCRIPTION :** DU 16 AU 30 SEPTEMBRE 2024

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à votre service RH.

Vous pouvez également vous connecter sur le site www.ake2024.arkema.com pour simuler votre souscription, consulter la documentation des fonds etc.

ABONDEMENT

1 action gratuite pour 4 actions souscrites,
jusqu'à 25 actions gratuites maximum.

Avertissement U.S. Person :

Le FCPE proposé dans le Plan n'est pas ouvert à la souscription pour les résidents des États-Unis d'Amérique. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au règlement et au document d'informations clés pour l'investisseur du FCPE ARKEMA ACTIONNARIAT INTERNATIONAL.

Sanctions de l'UE contre la Russie liées à la situation en Ukraine :

En raison des sanctions imposées actuellement par l'Union Européenne, cette offre n'est pas ouverte aux citoyens ou aux résidents de la Russie ou de la Biélorussie n'ayant pas un titre de séjour ou la nationalité d'un pays de l'Union Européenne.

A large, light blue, stylized graphic of the word 'ARKEMA' in a rounded, sans-serif font. The letters are thick and have a slight shadow effect, giving them a three-dimensional appearance. The 'A' is particularly prominent, with a wide base and a pointed top.

Siège social : Arkema France

420 rue d'Estienne d'Orves

92705 Colombes Cedex

France

T +33 (0)1 49 00 80 80

www.arkema.com

Arkema France, société anonyme immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 319 632 790

ARKEMA